



Grenoble, le

1 - DEC. 2025

Vincent FRISTOT

ADJOINT AU MAIRE

FINANCES ET COMPTABILITÉ ÉCOLOGIQUE -
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - CONTENTIEUX -
QUARTIER DE L'ÉCOLE JOSEPH VALLIER

Monsieur Julien PERCONTE

ELU/VF/CAB/RR/LC/ER/LD/SMO/2025-094

Monsieur,

Monsieur le Maire a pris connaissance de votre demande saisie sur la plateforme *Madada*, par laquelle vous sollicitez la communication de ses notes de frais de déplacements et de restauration pour la période allant de 2024 à 2025. En tant qu'Adjoint en charge des Finances et des Contentieux, il m'a demandé de vous répondre.

Vous trouverez ci-joint les tableaux récapitulatifs des frais engagés au titre des années 2024 et 2025.

Par ailleurs et à titre d'information, le Conseil Municipal de Grenoble n'a pas souhaité activer les dispositions de l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux frais de représentation du Maire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Vincent FRISTOT

PJ : tableaux récapitulatifs des frais de déplacement de 2024 et 2025

